INFOS COMMUNALES
INFOS COMMUNALES
St Médard
2011
Octobre 2011



http://www.stmedardenforez.free.fr



MERCI

Le conseil municipal remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation et au déroulement de la randonnée de l'office de tourisme le dimanche 9 octobre.

146 randonneurs (à pied, à cheval et en vélo) ont bravé les intempéries pour se régaler sur les circuits minutieusement préparés.

Un merci aussi aux riverains des circuits qui ont mis à disposition, grange, hangar ou abri pour les points relais ravitaillements.

Enfin, une mention toute particulière à Odile Giraud, conseillère municipale, qui a fait un énorme travail de préparation, de liaison et d'intendance avant, pendant et après la marche.

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 21 octobre 2011

<u>Etaient présents</u>: Evelyne FLACHER – Nicole THOLLOT–Alphonse PALLANDRE – Christian SANIAL– Gérard ALIX - Laure TRONCHON - Daniel VAUDABLE - Odile GIRAUD – Christian PRAL - Nathalie MAZET – Hervé CHEMIN

Absents et excusés : Odile GIRAUD (pouvoir donné à Daniel VAUDABLE) - Hervé CHEMIN

SOMMAIRE

- FINANCES: Décision modificative du budget communal suite à la vente d'une partie de l'espace communal lieu dit Les Sagnes Subvention exceptionnelle à la MJC Loisirs au Village pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet Mise en place du paiement par « CESU » pour les services de la garderie périscolaire.
- ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF: Etoffer la commission « ordures ménagères » pour travailler sur une nouvelle organisation de la collecte Distribution annuelle des sacs « poubelles » et « emballages »
- <u>URBANISME</u>: Mise en place en 2012 de la taxe d'aménagement en remplacement de la taxe locale d'équipement.
- BATIMENTS COMMUNAUX : Demande de location d'un garage communal Point sur le dossier du chauffage de l'église.
- <u>VOIRIE</u>: Définition des investissements pour 2012 Programme fossés et traversées de voies.
- COCA : Programme définitif et échéancier.
- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS QUESTIONS DIVERSES



Subvention exceptionnelle à la MJC LOISIRS AU VILLAGE

Le groupe des jeunes de la MJC Loisirs au village a organisé en totalité cette année la fête du 13 juillet : repas et feu d'artifice. Même si la météo fut capricieuse, cette manifestation a remporté un franc succès. (120 repas servis)

La commune s'était engagée à soutenir ce projet . Afin d'équilibrer les comptes, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 795€ à la MJC Loisirs au Village.

Cette somme avait déjà été budgétisée dans le compte fêtes et cérémonies, ce n'est donc pas une dépense supplémentaire, il suffit de faire un virement de crédit de compte à compte. Félicitations au groupe de jeunes qui a su se mobiliser pour nous offrir une belle soirée.

2^{ème} décision modificative du budget communal

Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de céder à Monsieur Marques l'espace communal devant sa propriété aux Sagnes au prix de 10€ le m². La vente a été signée et la commune a perçu la somme de 830€.

Cette recette d'investissement, non prévu au budget primitif, permet d'augmenter les crédits du programme acquisition de matériel pour un montant de 830€.

Paiement par CESU de la garderie périscolaire

Pour répondre à la demande de certaines familles, la commune a décidé de s'affilier au Centre de remboursement des CESU afin de pouvoir accepter comme moyen de paiement de la garderie périscolaire les Chèques Emploi Service Universel (CESU TSP) à montant prédéfini.

En revanche il n'est pas possible d'accepter les CESU comme moyen de paiement des services de restauration scolaire.

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Commission

Devant la recrudescence des nuisances autour des conteneurs à poubelles (dépôts sauvages, non respect des consignes, apport par des personnes extérieures ...) une commission spéciale « ordures ménagères » est mise en place .

Elle devra réfléchir sur plusieurs points :

- la façon de collecter les ordures ménagères en tenant compte des contraintes physiques de notre voirie (voies sans issues et étroites)
- les impacts visuels dans le paysage du regroupement des conteneurs
- la sensibilisation des habitants à respecter les consignes de collecte.

Distribution annuelle des sacs

La distribution annuelle des sacs pour les ordures ménagères et le tri sélectif se déroulera **en mairie** sur 2 jours :

- le vendredi 2 décembre de 16h à 18h 30
- le samedi 3 décembre de 8h à 12h

ATTENTION: il n'y aura pas d'autre distribution en cours d'année, si vous êtes absent à cette période, faites le nécessaire auprès de votre famille, de vos amis ou de vos voisins pour qu'ils récupèrent votre dotation de sacs, les consignes de tri et le calendrier de collecte des emballages.

URBANISME

A compter du 1^{er} mars 2012, la TLE (taxe locale d'équipement) est supprimée et remplacée par la taxe d'aménagement qui englobera en plus toutes les participations pour voirie et réseaux.

Les faits générateurs de la taxe sont : un permis de construire, un permis d'aménager, une non-opposition à déclaration préalable.

La taxe d'aménagement est égale à la surface à construire en m² (ou surface fiscale) multipliée par une valeur forfaitaire fixée à 330€ pour les premiers 100 m² et à 660€ pour les autres surfaces, montants réévalués par arrêté ministériel en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction calculé par l'INSEE.

Le produit obtenu, c'est l'assiette à laquelle va s'appliquer un taux pouvant varier de 1 à 5% suivant la décision du conseil municipal.

Les informations actuelles sur cette taxe sont encore trop floues. A cet effet la Sous Préfecture de Montbrison organise une réunion d'information des élus le 24 octobre.

Le conseil préfère attendre d'avoir toutes les données de cette taxe pour en voter le taux lors de la prochaine réunion le vendredi 25 novembre.

BATIMENTS COMMUNAUX

Chauffage église

Plusieurs propositions sont en attente :

Société GOUILLOUD:

- un grand volume d'air chaud, circulant à basse vitesse, dans l'ensemble de l'église, celle-ci est chauffée assez rapidement et un prix de revient faible.
 - par contre l'investissement est élevé. (environ 55 000€)

Un complément d'évaluation de prix sur les travaux annexes est nécessaire, pour connaître précisément le coût total.

Société THERMALU:

- la proposition du fournisseur, qui obligeait à faire un ragréage du sol, ne peut pas être prise en compte, car l'architecte des monuments de France s'oppose à cette technique, l'humidité serait bloquée au sol, et se répartirait vers et sur les murs.
- une autre proposition est faite, ne nécessitant pas de ragréage. (Caissons sur vérins) environ 23 000€ plus des travaux annexes non chiffrés

Ce mode de chauffage, dans le cadre de la nouvelle proposition, se limiterait à la nef, soit 64 m². Pour les chapelles et le chœur, il faudrait prévoir un chauffage en complément, donc un investissement supplémentaire.

3ème solution:

Remplacement à l'identique de la chaudière fioul, sans toucher au système de circulation de l'air chaud, déplacement de la cuve à fioul à l'intérieur de la chaufferie, installation d'une ventilation. Le chiffrage n'est pas connu à ce jour.

Compte tenu de ces éléments, la solution la plus adaptée techniquement et financièrement sera présentée ultérieurement.

Pour cet hiver, la paroisse a fait effectuer une réparation sommaire de l'existant, avec toutes les garanties de respect de la sécurité des utilisateurs.

Location d'un garage

L'ancien local de voirie, situé derrière l'immeuble près de la mairie, n'est plus utilisé depuis l'installation dans le bâtiment des 4 routes sur la zone artisanale de Sagnelonge.

Dans le cadre du COCA, ce bâtiment doit faire l'objet dans les années à venir d'une complète restauration. En attendant il pourrait être loué temporairement comme garage ou remise. Le conseil municipal décide d'en fixer le loyer mensuel à 50€.

Local technique ZA Sagnelonge

Des travaux électriques sont nécessaires pour différencier les compteurs EDF de chaque utilisateur (la commune, les locataires M. et Mme Botton, le plâtrier peintre INO RENO, l'occupant éventuel du bureau à louer).

Dans un premier temps, la commune a fait réaliser les tranchées pour le passage des gaines depuis les coffrets électriques.

Dans un deuxième temps il faut procéder aux raccordements des différents locaux. Les travaux sont confiés à l'entreprise Goutagny de Chazelles sur Lyon pour un coût estimatif de 7 495€ TC.

Toutes ces dépenses sont déjà budgétisées dans le programme « Local de voirie) ouvert en 2010.



Programme 2012

Le programme voirie pour l'année 2012 concernera la petite antenne de la Baronnière (à gauche après le carrefour des Roches), une portion du chemin du Tinchon après le cimetière et la voie communale des Joyaux entre la route départementale n°11 et le carrefour avec la voie de Garde Milon.

Le coût total estimatif de ces travaux s'élève à 46 886€ HT . Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général de la Loire.

Programme fossés et traversées de routes

Comme tous les ans un programme fossés sera réalisé au cours de l'automne. A cette occasion la commune procèdera au dégagement des traversées de voies et de leur évacuation dans les terrains riverains, à l'identique de l'existant.



Programme retenu et échéancier

Les services du Conseil Général nous ont demandé de réduire nos projets car l'enveloppe financière était trop importante.

Le conseil municipal décide d'enlever de la programmation COCA la 2^{ème} tranche de l'aménagement du centre bourg qui nécessite des acquisitions foncières et la restructuration du local actuel des infirmiers et salle de musique.

Notre COCA sera examiné par la commission des élus du Conseil Général le mardi 8 novembre 2011. Il est important que ce contrat soit rédigé et validé avant la fin de l'année 2011 pour s'assurer du taux actuel de subvention à 60%.

INFOS COMMUNALES

SECRETARIAT MAIRIE

Fermeture exceptionnelle lundi 31 octobre.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Toute la population est cordialement invitée à la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre 14-18. Nous vous donnons rendez-vous :

<u>Dimanche 13 novembre à 10h</u> devant le monument aux morts, pour un moment de recueillement et un dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle d'animation clôturera cette manifestation.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les nouveaux habitants qui ne sont pas encore inscrits (et les anciens qui ne l'ont pas encore fait) sont invités à se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre. Il suffit de se présenter au secrétariat de la mairie avec sa carte d'identité et un iustificatif de domicile.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012, sont inscrits d'office. Ils doivent toutefois s'en assurer auprès du secrétariat de la mairie surtout en cas de déménagement récent et de recensement à 16 ans dans une autre commune.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tous les jeunes garçons et filles nés entre le 1^{er} octobre 1995 et le 31 décembre 1995 doivent se faire recenser entre 1^{er} novembre (il faut avoir 16 ans accomplis) et le 31 décembre. Il suffit de se présenter au secrétariat de la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

A cette occasion il leur sera remis une attestation de recensement, pièce obligatoire pour toute inscription au permis de conduire et aux examens.

COLLECTE DE FERRAILLE Du 7 au 12 novembre 2011

Le Comité de Développement Agricole des Monts du Lyonnais renouvelle cet automne une opération de collecte de ferraille. Les objectifs sont environnementaux (élimination des déchets qui polluent le sol et le paysage) et sociaux (tous les bénéfices de l'action sont reversés à l'association AUTISME LOIRE).

PRODUITS COLLECTES

Tous les produits ferreux et appareils ménagers (fer, fonte, cuivre, laiton, grillage, barbelés, frigos, sommiers, congélateurs, cuisinières, chauffe-eau, radiateurs)

Sont exclus: voitures, pneus, plastiques, huile, téléviseur, écran ordinateur, matelas, bouteille de gaz, batterie.

LIEU DE COLLECTE

Chez Frédéric PERRET, le Prénat, ST MEDARD EN FOREZ tél 04 77 94 13 46

DATE DE COLLECTE

Du 7 au 12 novembre 2011

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le 11 octobre 2011, les CAF de Roanne et de St Etienne ont fusionné pour donné naissance à la CAF de la Loire dont le siège social est situé à St Etienne.

Le numéro de téléphone est inchangé : 0 810 25 42 80

L'adresse postale a changé : CAF DE LA LOIRE – CS 12 722 – 42027 ST ETIENNE CEDEX 1.

APPARTEMENT A LOUER

Un appartement de type F4 au 2^{ème} étage de l'immeuble HLM à côté de la mairie est libre à la location . Pour tous renseignements s'adresser à

BATIR ET LOGER 04 77 49 23 50

COLLECTE DES DECHETS DE SOINS MEDICAUX

Jeudi 15 décembre

Maringes 9h à 11h

Chazelles sur Lyon 11h 15 à 13h 15

Grammond 14h 30 à 16h 30

INFOS DES ASSOCIATIONS

MARCHE DES MOULINS

L'association FEDERATION FETE DES FLEURS, qui organise chaque année la marche des moulins recherche un(e) Vice Président(e).

Il est nécessaire d'étoffer de plus en plus bureau et les membres actifs afin d'envisager à l'avenir une relève des personnes présentes actuellement.

Toute personne intéressée peut se faire connaître auprès d'un des membres du bureau ou assister à la prochaine réunion qui se déroulera salle des associations le

mercredi 9 novembre à 20h 15.

Président : André GRANGE Trésorière : Bernadette BOUCHUT PERBET Vice Trésorier : Georges GIRAUD Secrétaire : Yvette CHOLLET Vice Secrétaire : Kirinamany LIM

Syndicat Mixte de la zone de loisirs de Hurongues

Horaires d'ouverture de la piscine au public pour les VACANCES DE LA TOUSSAINT

samedi 22 octobre 2011	15h00 – 19h00
dimanche 23 octobre 2011	08h30 - 12h30
lundi 24 octobre 2011	15h00 – 19h00
mardi 25 octobre 2011	15h00 – 19h00
mercredi 26 octobre 2011	15h00 – 19h00
jeudi 27 octobre 2011	15h00 – 19h00
vendredi 28 octobre 2011	15h00 – 20h00
samedi 29 octobre 2011	15h00 – 19h00
dimanche 30 octobre 2011	08h30 - 12h30
lundi 31 octobre 2011	15h00 – 19h00
mardi 01 novembre 2011	FERMEE
mercredi 02 novembre 2011	15h00 – 19h00

Pour Information

La piscine sera fermée au public le vendredi 11 novembre 2011

CENTRE AERE AVEIZIEUX CHEVRIERES ST MEDARD

Le **centre aéré** Aveizieux -Chevrières -St Médard recherche un(e) **directeur (trice) BAFD ou équivalent** pour le centre de loisirs de l'été qui se déroulera du

04 juillet 2012 au 03 août 2012.

Il s'agit de composer et d'encadrer une équipe d'animateur afin d'établir un programme pour des enfants de 5 à 12 ans et d'organiser les minis camps pour chaque tranche d'âge; tout en respectant le budget prévisionnel alloué.

Merci de vous faire connaître au plus tôt afin de pouvoir constituer une équipe dynamique et un programme sympa pour petits et grands.

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Nérieux Carole - Miraudon - 42330 St Médard en Forez caco-fredo@hotmail.fr